

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **15 décembre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 51

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 8

Nombre de conseillers suppléés : 1

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAÏDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Bernard BERTHELIER), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

### **ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Elisa BASTIDE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

**Monsieur Christian POULHES** a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2025\_159 : FINANCES / DÉCISION MODIFICATIVE 2025/03**

### **Rapporteur : Monsieur Christian POULHES**

La présente Décision Modificative 2025/03 concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Assainissement et des Campings Communautaires d'Aurillac Agglomération.

En ce qui concerne la section d'investissement du Budget Principal, il est proposé une subvention complémentaire pour le projet ARTOPIA telle que définie dans la délibération présentée ce même jour au Conseil Communautaire.

Sur la section de fonctionnement, il a été acté l'attribution de deux subventions de fonctionnement dont une au profit de la Commune de Vezels-Roussy pour l'organisation du 23<sup>ème</sup> Tour du Cantal des U17 et une au profit de l'Association Aurillac Triathlon.

L'octroi de ces subventions est financé par le redéploiement de crédits au sein de chaque section.

Pour le Budget Annexe de l'Assainissement, un ajustement des crédits est nécessaire pour l'opération sous mandat de la rue Francis Fesq à Aurillac. Cela ne modifie pas les équilibres budgétaires car ces dépenses sont strictement remboursées par le Syndicat Départemental d'Électrification.

Un ajustement des crédits sur le chapitre des dépenses de personnel est nécessaire sur le Budget Annexe des Campings Communautaires afin de couvrir l'ensemble des dépenses liées aux contractuels sur ce budget. Ces dépenses sont gagées par des recettes supplémentaires encaissées sur les locations.

Le détail de ces différentes modifications figure dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter la Décision Modificative 2025/03 en tant qu'elle concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Assainissement et des Campings Communautaires d'Aurillac Agglomération, ceci conformément aux tableaux joints en annexe.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Christian POULHES.